

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 OCTOBRE 2012**

Présents : GAUDRY F, GELY L, BADAROUX A, DOMEIZEL R, LOUCHE B, CHMIEL A, MARIN AM, CAMATTA A, PARADAN E, BARBIER T

Absents ayant donnés procuration : BOIRAL A à DOMEIZEL R.

Absents excusés : FAGES P, TAPIE D

En début de séance, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à inclure à l'ordre du jour :

- Convention constitutive d'un groupement de commandes avec le SDEE

1) Avis sur le projet d'aménagement des forêts sectionales de Sainte Enimie établi par l'ONF

Le point est reporté à un Conseil Municipal ultérieur afin que l'ONF puisse venir faire une présentation du projet d'aménagement.

2) Avancement de grade 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à bulletin secret,

FIXE le taux par cadre d'emplois qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables en 2013 dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	NOUVEAUX GRADES	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	TAUX POUR 2013	RESULTATS DU VOTE
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe	1	100 %	Pour à l'unanimité
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	4	25 %	10 pour 1 non

3) Approbation de devis pour les nouveaux locaux de la mairie

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les devis suivants pour le mobilier et les installations diverses des locaux de la nouvelle mairie :

MOBILIER	BUT	1 835,00 € TTC
	C BUREAUTIQUE	3 239,96 € TTC
PLACARDS/ETAGERES	TECHNI-CLOISON	2 438,29 € TTC
AUTOCOMMUTATEUR	SCHEFFER	2 394,39 € TTC
SWITCH RESEAU	ARISS	285,84 € TTC
TOTAL		10 193,48 € TTC

Le Maire rappelle qu'une demande de PED a été réalisée à hauteur de 50 % de la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les devis référencés ci-dessus pour un montant total de 10 193,48 € TTC

4) Motion de soutien à l'artisanat du bâtiment

Le Maire expose que la mairie a reçu une lettre ouverte aux élus locaux rédigée par la Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment de Lozère afin d'informer des difficultés rencontrées par ce secteur notamment à cause du ralentissement économique et de l'accès difficile aux crédits bancaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 4 abstentions,

DECIDE de soutenir les 8 propositions suivantes, émises par la Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment de Lozère et destinées à favoriser l'économie locale réelle :

- Instaurons un critère social de valeur dans les appels d'offre prenant en compte le prix, la qualification des salariés, le respect des normes, les aspects écologiques pour favoriser par exemple les filières courtes.
- Mettons davantage en avant les atouts des entreprises artisanales au travers de leurs signes de reconnaissance déjà existants et instaurons si besoin une carte d'identité des entreprises et une carte d'identité des chantiers.
- Utilisons mieux les possibilités offertes par le code des marchés publics pour favoriser l'achat responsable, faire des économies financières tout en respectant l'environnement et en répondant aux enjeux sociaux à l'échelle locale.
- Imposons des clauses sociales, et faisons en sorte qu'elles soient adaptées aux entreprises artisanales et à tous les marchés qu'ils soient publics ou privés.
- Mettons des clauses de révision de prix vraiment adaptées.
- Trouvons des solutions pour inciter, tout en respectant le droit, les investisseurs privés à faire travailler davantage les entreprises locales au lieu de confier les marchés à des entreprises extérieures de la région qui pratiquent le dumping social et économique.
- Luttons contre le travail illégal, contre les faux indépendants et la concurrence déloyale
- Contrôlons massivement les entreprises « boîtes aux lettres » qui ne respectent pas le droit du travail et détruisent les emplois locaux.

5) Travaux d'éclairage public aux abords de la mairie/ Décision modificative n°3

Le Maire indique que des modifications sur l'éclairage public aux abords de la mairie ont été effectuées par le SDEE pour un montant de 4 293,56 €. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant des travaux et de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Décision modificative n°3 :

Intitulé	Diminution sur les crédits déjà alloués		Augmentation de crédits	
	Chapitre	Somme	Chapitre	Somme
Aménagement rue du Pigeonnier	2315/9388	200 €		
Eclairage public			2315/9203	200 €
Total		200 €		200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le montant des travaux et la modification des crédits budgétaires inscrits au budget primitif.

6) Attribution de l'indemnité allouée au comptable du Trésor Public

Suite au départ de la trésorerie de La Canourgue de Monsieur Christian BLAYAC, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution de l'indemnité de conseil ainsi que sur l'indemnité de confection des budgets au nouveau trésorier, Monsieur Michel MEYRUEIX.

Le Maire propose d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter du 1^{er} septembre 2012. Cette indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le Maire propose également d'accorder l'indemnité de confection des budgets pour un montant de 45,73 € étant donné que la commune dispose d'une secrétaire de mairie à temps plein.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions,

Demande le recours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

D'accorder l'indemnité de confection des budgets pour un montant de 45,73 €.

7) Décision modificative n°4

Suite à l'instauration du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, la commune de Sainte Enimie doit reverser un montant de 3 030 €. Les crédits budgétaires étant insuffisants, le Maire propose de voter la décision modificative suivante :

Intitulé	Augmentation des recettes		Augmentation des dépenses	
	Chapitre	Somme	Chapitre	Somme
Taxes foncières et d'habitation	73111	3030 €		
Reversement sur FNGIR			73923	3030 €
Total		3030 €		3030 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative ci-dessus présentée.

8) Frais de scolarité des élèves de l'école primaire pour l'année 2011-2012

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les frais de scolarité par élève à 1 123,42 € au titre de l'année 2011-2012 concernant 57 enfants.

Ce montant, basé sur les charges de fonctionnement de l'année scolaire 2011-2012 s'élevant à 64 034,71 €, sera notifié à chacune des communes de résidence des élèves scolarisés à l'école primaire de Sainte Enimie soit :

	Nombre d'élèves	Montant
La Malène :	3	3 370,25 €
Quézac	5	5 617,08 €
Mas St chély	6	6 740,50 €
Laval du Tarn	1	1 123,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les frais de scolarité par élève à 1 123,42 € au titre de l'année scolaire 2011/2012.

CHARGE le Maire de notifier aux communes de résidence le montant des frais de scolarité afférent au nombre d'élèves scolarisés à l'école de Sainte Enemie.

9) Convention constitutive d'un groupement de commandes

Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiants de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leur maîtrise d'ouvrage respective dans le but de réaliser des économies d'échelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le projet de convention constitutive ci-annexé du groupement de commandes relatif à la voirie.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

**Le Maire,
François GAUDRY**

